



Rupture conventionnelle et indemnités relatives

Par **Ramadier**, le **13/04/2016** à **09:00**

Bonjour,

je suis cadre dans une entreprise agroalimentaire depuis plus de 4 ans, suite à un changement de direction depuis quelques mois, les rapports se sont extrêmement tendus avec mon N+1 à tel point qu'il souhaite aujourd'hui ne plus travailler avec moi et m'a proposé, d'une façon pas tout à fait clair, une rupture conventionnelle.

J'ai l'impression que mon entreprise souhaite régler cela le plus rapidement possible, 4 jours après un entretien (dont 1 week-end) informel avec mon N+1, ils m'ont proposé, pour l'instant uniquement par téléphone, le paiement des indemnités conventionnelles et une solution d'accompagnement à la recherche d'un nouvel emploi (je précise que j'ai 50 ans). J'ai à ce jour refusé, et ils me demande aujourd'hui ce que je souhaite et m'ont convoqué ce jour à 11h.

Mes questions sont les suivantes :

- Puis je demander de reporter ce rendez vous ?
- Je souhaite demander :
- une indemnité compensatrice de préavis : 3 x 4435euros
- une indemnité de congés sur préavis : 1330euros
- le paiement de l'indemnité conventionnelle - qu'ils ont calculés à 7000 euros
- Le paiement d'une prime supra légale correspondant à 10 mois de salaire :44350 euros

Qu'en pensez vous ?

Merci pour votre retour rapide.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/04/2016** à **09:21**

Bonjour,

Déjà, vous pouvez vous faire assister lors de la négociation de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du salarié... Le rendez-vous doit être normalement convenu d'un commun accord...

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez, même s'il n'y a pas de préavis pour la rupture conventionnelle mais cela m'étonnerait quand même que l'employeur accepte une telle somme...

Par **Ramadier**, le **13/04/2016** à **19:21**

Bonjour,

la position de mon employeur me donne le sentiment que je suis à l'origine de la demande de rupture conventionnelle, mais cela n'est pas le cas.

Comment puis je clarifier la situation ? dois je leur écrire un document précisant ma position ?

Merci pour votre réponse,

Cdt.

Par **P.M.**, le **13/04/2016** à **19:28**

A la limite peu importe qui est à l'initiative de la rupture conventionnelle puisque, ensuite, elle résulte d'un accord commun mais vous pourriez lui rappeler que vous n'êtes pas le demandeur lors de la négociation ou même par mail ou lettre recommandée avec AR...